

MASSIF PYRENEES

L'altitude seuil du massif des PYRENEES : 1 200 m

Toute partie supérieure à l'altitude de **1 200 m** est reconnue comme espace montagnard pour la pratique de la randonnée pédestre : zone nordique ou zone alpine. La partie inférieure à cette altitude sera classée en zone piémont.

> Il arrive qu'une commune soit classée pour partie en zone piémont et pour partie en zone nordique.

.....
Répartition des communes selon le département et le zonage Montagne :

DEPARTEMENTS	ALPIN	NORDIQUE	NORDIQUE & PIEMONT	PIEMONT	TOTAL
Ariège	90	0	30	133	253
Aude	0	0	31	153	184
Haute-Garonne	25	1	39	92	157
Pyrénées Atlantiques	26	0	22	113	161
Hautes Pyrénées	74	0	41	152	267
Pyrénées Orientales	33	13	42	72	160
TOTAL	248	14	205	715	1182

Département : ARIEGE

4 890 km² de superficie

151 117 habitants (2009)

31 habitants/km²

332 communes

> Altitude minimale : 219 m (Lézat-sur-Lèze)

> Altitude maximale : 3 077 m (Montcalm)

Critère 1 : Loi Montagne

- 253 communes classées « Loi Montagne » soit 76% des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

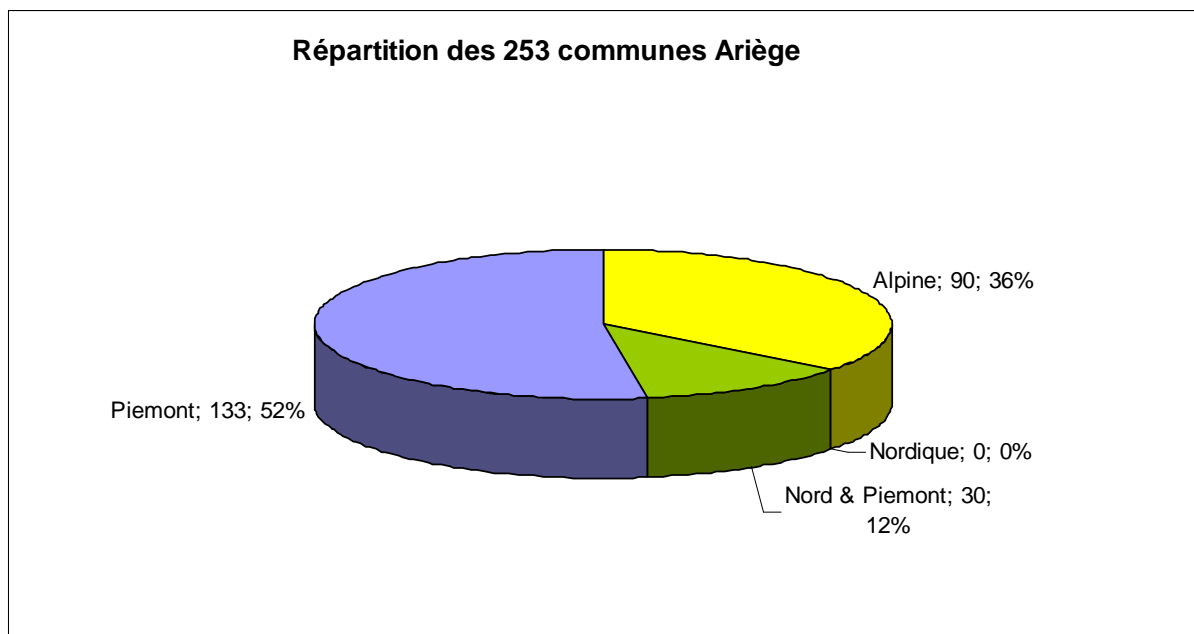
- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 120 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPAR

- 90 communes soumises au risque avalanche : Alpine



Département : AUDE

6 139 km² de superficie

353 980 habitants (2009)

58 habitants/km²

441 communes

> Altitude minimale : 0 m (mer)

> Altitude maximale : 2 469 m (Pic de Madrès)

Critère 1 : Loi Montagne

- 184 communes classées « Loi Montagne » soit 42% des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

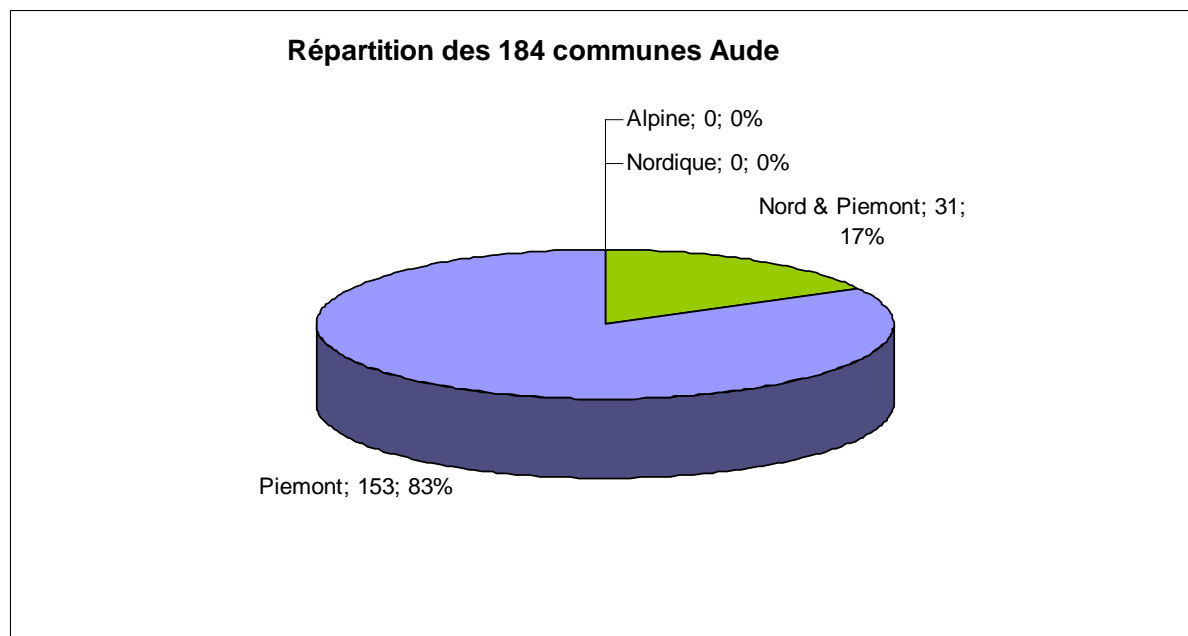
- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 31 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPAR

- 0 communes soumises au risque avalanche : Alpine



Département : HAUTE-GARONNE

6 309 km² de superficie

1 230 820 habitants (2009)

195 habitants/km²

589 communes

> Altitude minimale : 75 m (Tarn)

> Altitude maximale : 3 222 m (Pic de Perdiguère)

Critère 1 : Loi Montagne

- 157 communes classées « Loi Montagne » soit 27 % des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

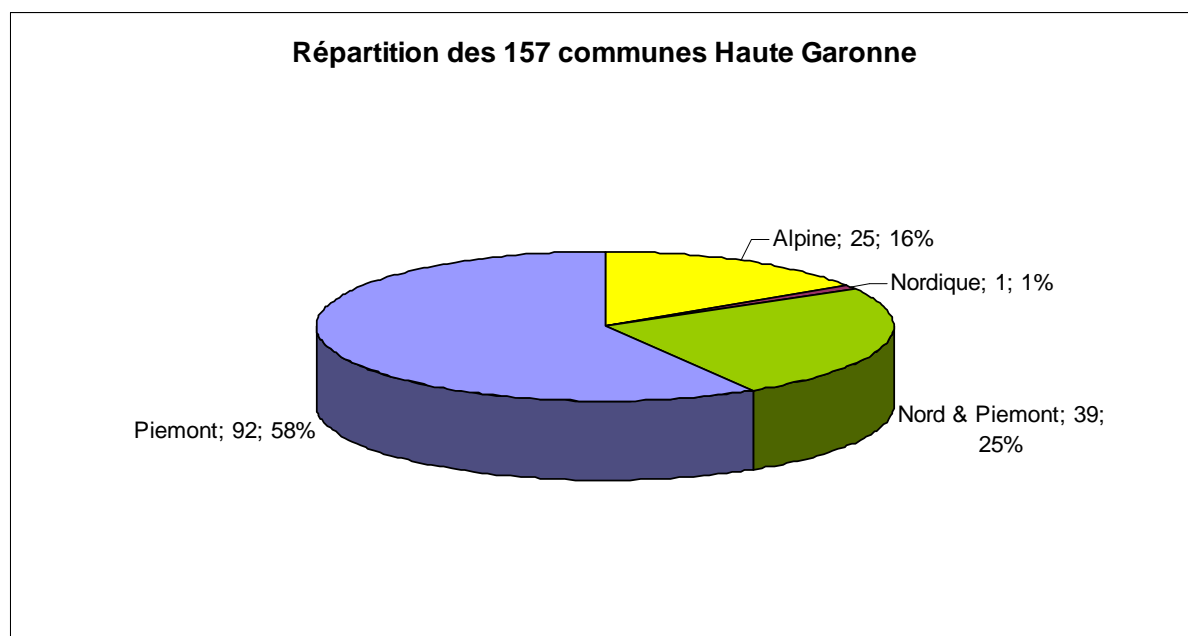
- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 65 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPARD

- 25 communes soumises au risque avalanche : Alpine



Département : PYRENEES ATLANTIQUES

7 645 km² de superficie

650 356 habitants (2009)

85 habitants/km²

547 communes

> Altitude minimale : 0 m (Océan)

> Altitude maximale : 2884 m (Pic du Midi d'Ossau)

Critère 1 : Loi Montagne

- 161 communes classées « Loi Montagne » soit 29 % des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

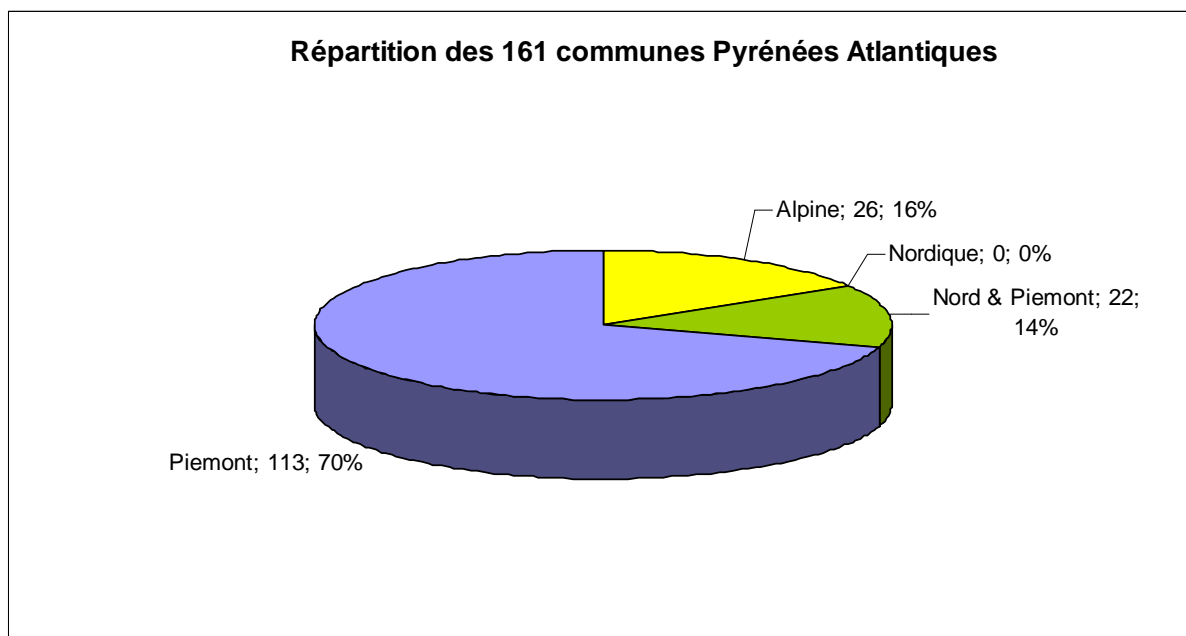
- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 48 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPAP

- 26 communes soumises au risque avalanche : Alpine



Département : HAUTES PYRENEES

4464 km2 de superficie

229 670 habitants (2009)

51 habitants/km2

474 communes

> Altitude minimale : 120 m (Adour)

> Altitude maximale : 3 298 m (Vignemale)

Critère 1 : Loi Montagne

- 267 communes classées « Loi Montagne » soit 56 % des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

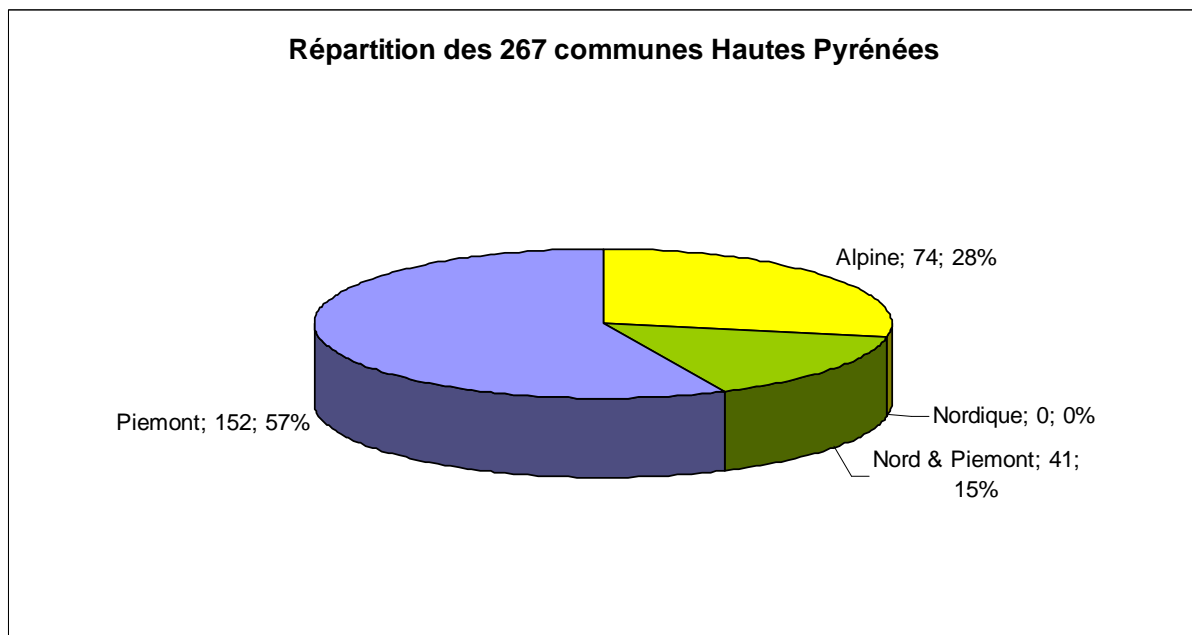
- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 115 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPAR

- 74 communes soumises au risque avalanche : Alpine



Département : PYRENEES ORIENTALES

4116 km² de superficie

445 890 habitants (2009)

108 habitants/km²

226 communes

> Altitude minimale : 0 m (mer)

> Altitude maximale : 2 921 m (Pic Carlit)

Critère 1 : Loi Montagne

- 160 communes classées « Loi Montagne » soit 71 % des communes du département.

Critère 2 : Enneigement

- 4 stations Météo France sélectionnées pour analyser les relevés de la hauteur de neige quotidienne entre décembre et avril durant les 5 dernières années.

- Altitude seuil (maintien d'une hauteur de neige supérieur à 10 cm d'épaisseur pendant plus de 35 jours) : **1 200 m**

- 88 communes ont tout ou partie de leur territoire situé au dessus de la courbe de niveau de l'altitude seuil : Nordique.

Critère 3 : Risque Avalanche selon la base GASPAR

- 33 communes soumises au risque avalanche : Alpine

